|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **Description: logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 17 janvier 2014

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Addendum 2 à laLettre collective TSB 2/SG3RG-AFR** |  |
| Tél.:Télécopie:Courriel: | +41 22 730 5884+41 22 730 5853tsbsg3@itu.int  | Aux Membres du Groupe régional pour l'Afrique de la Commission d'études 3 (SG3RG-AFR)  |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Nouvelles dates de la réunion du Groupe régional pour l'Afrique de la Commission d'études 3 (SG3RG-AFR)Brazzaville, République du Congo, 20-21 février 2014** |

Madame, Monsieur,

Suite à la Lettre collective 2/SG3RG-AFR et à son Addendum 1, j'ai l'honneur de vous informer qu'un nouveau lieu et de nouvelles dates ont été confirmés pour la prochaine réunion du Groupe régional pour l'Afrique de la Commission d'études 3 de l'UIT-T (SG3RG-AFR). Cette réunion se tiendra, à l'aimable invitation de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE) de la République du Congo, au siège de l'ARPCE, à Brazzaville, les 20 et 21 février 2014.

Comme à l'habitude, la réunion sera précédée d'un Forum régional économique et financier des télécommunications/TIC pour l'Afrique, organisé pendant deux jours, les **18 et 19 février 2014**, par le Bureau de développement des télécommunications (BDT).

Le Forum du BDT s'ouvrira le mardi 18 février 2014 à 9 h 30. La réunion du Groupe SG3RG-AFR commencera le jeudi 20 février 2014 à 9 h 30 et sera réservée aux délégués et aux représentants des administrations et des exploitations de la région, conformément au § 2.3.2 de la Section 2 de la Résolution 1 de l'AMNT-12.

L'inscription des participants se fera au siège de l'ARPCE, à partir de 8h30.

Une version actualisée des informations pratiques sera publiée sur le site web du Groupe SG3 RG‑AFR, à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2013-2016/03/sg3rgafr/Pages/default.aspx>.

Nous vous prions de nous excuser pour tout désagrément éventuel et vous remercions de l'intérêt constant que vous portez aux travaux de la Commission d'études 3 de l'UIT-T.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications